

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 janvier 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Points 67 et 156 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Examen de l'application de la Déclaration
sur le renforcement de la sécurité internationale**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettres identiques datées du 30 janvier 2004, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je vous écris à la suite de la dernière attaque terroriste palestinienne épouvantable perpétrée contre des citoyens israéliens.

Hier, 29 janvier 2004, vers 9 heures (heure locale), un membre de la police de l'Autorité palestinienne de Bethléem a perpétré un grave attentat-suicide contre un autobus de banlieue bondé qui se trouvait dans le centre de Jérusalem, tuant 10 personnes et en blessant plus de 50, dont 10 grièvement. La bombe était chargée de billes de métal, de clous et de boulons afin de causer le maximum de souffrances et de blessures aux victimes. L'attentat contre l'autobus public No 19 s'est produit à l'intersection des rues Gazza et Arlozorov, à proximité de la résidence officielle du Premier Ministre Ariel Sharon, dans le quartier excentré de Rehavia. La violente explosion a arraché une paroi de l'autobus et soufflé la partie arrière du toit, le soulevant de 12 mètres en l'air, et fait voler en éclats les vitres des fenêtres à proximité. Des membres des victimes et des restes humains étaient éparpillés dans le secteur de l'explosion, créant une scène de carnage et d'horreur indescriptibles. Ont été tuées les personnes ci-après : Avraham Balhasan, 28 ans; Rose Boneh, 39 ans; Chana Bunder, 38 ans; Anat Darom, 23 ans; Octavia Floresco, 42 ans; Natalia Gamril, 53 ans; Baruch Hondiashvili, 38 ans; Dana Itach, 24 ans; Eli Zfira, 48 ans, tous de Jérusalem, et Yehezkel Goldberg, 41 ans, de Betar Illit. Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, groupe affilié au Fatah de Yasser Arafat, ont fièrement revendiqué la responsabilité de cet attentat, dont se sont également félicitées les organisations terroristes Djihad islamique et Hezbollah. Au moment de l'explosion, le Ministre israélien de la défense, Shaul Mofaz, s'entretenait avec les envoyés américains David Satterfield et John Wolf, afin d'examiner les mesures à prendre pour faire avancer le processus de paix.



L'attentat d'hier prouve une fois de plus que la stratégie juridiquement et moralement insoutenable d'inaction éhontée et de soutien à la poursuite d'actes terroristes contre des civils innocents, poursuivie par les dirigeants palestiniens, demeure inchangée. Israël est à la fois outré et profondément attristé par cette horrible manifestation de brutalité et par les violations persistantes par les Palestiniens des obligations les plus fondamentales du droit international, des droits de l'homme, des résolutions du Conseil de sécurité et de la Feuille de route elle-même. Le fait qu'un agent de sécurité de l'Autorité palestinienne, chargé de lutter contre le terrorisme palestinien, est responsable de ce massacre brutal ne fait qu'ajouter à cet outrage. Ce n'est malheureusement pas la première fois que des membres du personnel de sécurité employés par l'Autorité palestinienne sont directement associés à des atrocités terroristes. Ce mépris répugnant pour la vie humaine et l'apologie du meurtre comme martyre, officiellement sanctionnée, sont les plus grands ennemis des peuples palestinien et israélien et de l'espoir de paix dans la région.

En l'absence d'un effort concerté de la part de l'Autorité palestinienne en vue de remplir les obligations qui lui incombent en matière de lutte contre le terrorisme, Israël demeure contraint de prendre les mesures défensives nécessaires contre la campagne de terrorisme qui lui a été imposée. La mort de tant de civils israéliens innocents démontre de la manière la plus atroce qu'il est urgent de prendre des mesures concertées pour aider à contrecarrer les attaques futures, et indispensable de mettre en place une barrière antiterroriste. Ceux qui cherchent à établir une équivalence morale perverse entre les mesures défensives prises par Israël contre les terroristes qui visent cyniquement les civils et se cachent parmi eux et le meurtre intentionnel et de sang-froid d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ne révèlent que la profondeur de leur propre dépravation.

Israël demande à la communauté internationale de faire clairement savoir aux dirigeants palestiniens et aux régimes qui parrainent le terrorisme dans la région qu'elle rejette catégoriquement les tactiques terroristes et de n'accepter rien de moins que le démantèlement complet des organisations terroristes et des efforts incessants visant à prévenir le terrorisme et à traduire en justice les auteurs d'actes terroristes et leurs sympathisants, conformément au droit international, à la Feuille de route, aux accords signés par les parties et aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001). Seule une position unie et intransigeante contre les auteurs de ces actes criminels peut mettre fin à la stratégie palestinienne de terrorisme et de meurtre et rendre la paix possible entre les peuples de la région. En récompensant les Palestiniens pour leur politique persistante d'intransigeance et de terreur, sous la forme de concessions politiques ou par la tolérance d'initiatives unilatérales dans les organes de l'ONU, on ne peut qu'encourager les terroristes et saper les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique négocié.

La présente lettre que je sou mets fait suite à de nombreuses lettres détaillant la campagne de terrorisme palestinien lancée en septembre 2000 et documentant les crimes pour lesquels les terroristes et leurs défenseurs doivent être tenus pleinement comptables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale au titre des points 67 et 156 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dan **Gillerman**
